



14610

Tél. : 02 31 44 14 98
Fax : 02 31 44 28 50

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit juin à 20 heures, s'est réuni le Conseil municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DELAHAYE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M Rémi BANDRAC, Mme Véronique MARGUERITE, Mme Maud MAHLER, M Frédéric NIGEN, M Daniel BOUR, Mme Odile LEREBOURS, M Gérard TOUYON, M Didier MAITREL, M Michel POUTEAU, Mme Sylvie LANGLOIS.

ABSENT EXCUSE : M Pierre PAUMIER donne pouvoir à M Rémi BANDRAC, Mme Françoise RIVIERE donne pouvoir à Mme Véronique MARGUERITE

ABSENT :

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2018.
Mme MAHLER Maud est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour de la présente séance un point concernant une demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation présentée par la société Agri Metha Nacre sur le territoire de la commune de Biéville Beuville
Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'inscrire à l'ordre du jour ce dossier.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MAI 2018 QUESTIONS DIVERSES.

Suite aux remarques de deux élus concernant les points suivants :

Il a été remonté :

- que plusieurs habitants d'Anisy trouvent que globalement les gens circulent trop vite dans Anisy, particulièrement remontées du Chemin de Colomby, dont le rétrécissement est court, et est maintenant une voie large, de plus en plus empruntée pour aller à Anguerny-Colomby.
- L'Avenue Clarke Lawson est en sens unique, le sens interdit est parfois pris.
- Rue du Clos Saint Pierre

Le Maire, le Conseil Municipal ainsi que la commission de voiries en sont conscients, et réfléchissent à des solutions qui pourraient et doivent être efficaces.

Le Maire Le conseil municipal accepte de prendre en compte ces rectifications. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1/ PRESENTATION DES COMPTEURS LINKY PAR AXELLE MORINEAU.

Madame MORINEAU, ENEDIS, présente au conseil municipal les modalités de mise en œuvre et le contexte réglementaire du compteur LINKY.

2/ PRESENTATION DE LA NOTE RELATIVE AUX REDEVANCES ET AUX AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR L'ANNEE 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette note relative aux redevances et aux aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour l'année 2017 est à joindre au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, conformément à la loi du 12 juillet 2010 et à l'article L 2224-5 du Code Général des collectivités territoriales. Que ce document qui s'adresse aux consommateurs d'eau redevables en 2017 à l'agence explique comment et par qui les redevances sont décidées, qui les a payées, à quelle hauteur, et ce qu'elles ont permis de financer et à quel montant par catégorie d'usagers.

Ce document est disponible sur le site internet de l'agence www.eau-seine-normandie.

Monsieur le Maire présente cette note au conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire de la note relative aux redevances et aux aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour l'année 2017.

3/ ENQUETE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE UNITE DE METHANISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE AGRI METHA NACRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BIEVILLE-BEUVILLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société AGRI METHA NACRE implantée à Biéville-Beuville souhaite exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Biéville Beuville avec stockages déportés et épandage des digestats. Ce projet est porté par un groupement d'exploitants agricoles.

Ce projet fait l'objet d'une enquête publique

L'enquête publique dont les permanences ont lieu en mairie de Biéville Beuville a débuté le 4 juin et se poursuit jusqu'au 6 juillet 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande en cours dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête. Un extrait de ces délibérations sera adressé par les soins des maires à la Préfecture du Calvados, Bureau de l'environnement et de l'aménagement.

Le conseil municipal prend connaissance du projet :

Le projet consiste :

- à recycler des déchets agricoles
- méthanisation

Ci-après, vue générale du fonctionnement de l'unité de méthanisation :

- La réception, le stockage, et la préparation des différentes biomasses à méthaniser,
- le traitement par méthanisation
- le traitement et la valorisation du biogaz par injection
- le traitement du digestat
 - séparation de phase du digestat
 - stockage, évacuation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne un avis FAVORABLE.

Par 8 voix pour et 5 abstentions.

3/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Réunions publiques sur la révision du SCOT prévues le 2 juillet à 19h30 à l'Hémicycle de Caen la Mer aux Rives de l'Orne et le 10 juillet à 18h30 Salle de la Baronnie à Douvres la Délivrande.
- Questions sur les éléments de lutte contre les inondations. Le marché de maîtrise d'œuvre vient d'être lancé.
- Un rappel sur les tailles et élagages des haies sera fait auprès des propriétaires en bordure du domaine public.